

Avis public



AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS est par la présente donné que le Comité de démolition de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce tiendra une séance le **mercredi 21 février 2024, à 18 heures 30**, à la salle du conseil d'arrondissement, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à Montréal, en vue d'étudier la demande d'autorisation de démolition des immeubles suivants :

- **5771-5773, avenue Déom**
- **990, boulevard Décarie**

Au cours de cette séance, une période sera consacrée aux questions des citoyens relativement à ces demandes de démolition ainsi qu'au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé proposé.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par :

- courrier, au 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal, H3X 2H9;
- courriel, à l'adresse suivante : consultation.cdn-ndg@montreal.ca.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **20 février 2024** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux. Toute personne adressant une opposition doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

La documentation afférente à ces demandes peut être consultée sur la page « Calendrier de participation publique » du site internet de la Ville de Montréal ou en cliquant sur le lien suivant : [Comité de démolition CDN-NDG - 21 février 2024](#). Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 872-2345.

FAIT à Montréal, ce 9 février 2024.

Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement substitut